

DISTRICT EURE-ET-LOIR DE FOOTBALL



TARIFS SAISON 2019/2020



Cotisation des clubs/licenciés	2019/2020
* Cotisation District Club	150,00
* Cotisation Membre Individuel/ Honoraire/CD	26,00
Droits d'Engagement	2019/2020
* Départementale 1	160,00
* Départementale 2	140,00
* Départementale 3	125,00
* Départementale 4	115,00
* Vétéran	158,00
* Foot Loisir Senior	30,00
* Futsal Senior	50,00
* U18 - U17 - U15 (par équipe à onze)	51,00
* U15 (par équipe football réduit)	51,00
* U11 - U13	50,00
* U9	45,00
* U6/U7	30,00
* Féminine	50,00
* Coupe d'Eure et Loir Senior	90,00
* Coupe du District	88,00
* Coupe des Réserves	42,00
* Coupe d'Eure et Loir Vétéran	25,00
* Coupe d'Eure et Loir U18	50,00
* Coupe d'Eure et Loir U15	50,00
* Coupe Futsal Senior	46,00
* Coupe Futsal U18	20,00
* Coupe Futsal U15	20,00
Forfaits	2019/2020
* 1er Forfait Simple Senior et Vétéran	77,00
* 2ème Forfait Simple Senior et Vétéran	87,00
* 3ème Forfait Simple Senior et Vétéran	148,00
* Jeunes Masculin et Féminin	47,00
* Dans les finales jeunes	220,00
* Forfait Général Senior et Vétéran	270,00
- au cours des 3 dernières journées de championnat	300,00
* Forfait Général Autres Catégories	116,00
- au cours des 2 dernières journées de championnat 2ème phase	180,00
Note: En cas de Forfait Général d'une équipe ayant déjà eu 1 ou 2 forfaits, seule l'amende Forfait Général est mise en recouvrement	-
* Coupes d'Eure et Loir et Coupe du District	-
- jusqu'aux 1/4 de finale	220,00
- 1/2 finale et finale	430,00
+ 350 ,00 € pour le club lésé	
Droits divers	2019/2020
* Autorisation Tournoi	GRATUIT
* Autorisation Match amical	GRATUIT
Barème kilométrique	2019/2020
* Nombre de kilomètres parcourus (aller+retour), déplacements dans les clubs.	0,39
Frais de dossier	2019/2020
* Réserve - Réclamation - Demande d'évocation	80,00
* Appel auprès de la Commission d'Appel de Discipline du District	200,00
* Frais de dossier d'Appel en District	125,00
* Avertissement (carton jaune) 1er	16,50
* Avertissement (carton jaune) 2ème dans les 3 mois	16,50

DISTRICT EURE-ET-LOIR DE FOOTBALL



TARIFS SAISON 2019/2020



* Avertissement (carton jaune) 3ème dans les 3 mois	43,00
* 1 match ferme	43,00
* 2 matchs fermes	49,00
* 3 matchs fermes	62,00
* 4 matchs fermes	72,00
* 5 matchs fermes	91,00
* 6 matchs fermes	113,00
* 7 matchs fermes	114,00
* 8 matchs fermes	
* 9 matchs fermes	
* 10 matchs fermes	185,00
-Maximum	200,00
+ amendes pour le club prévues par le Code Disciplinaire.	-
* Modification d'horaire et/ou date hors délais (10 jours avant match non respecté)	65,00
* Modification d'horaire et/ou date dans les délais	GRATUIT
* Engagement hors délai toutes catégories	172,00
* Retrait d'une équipe avant compétition	90,00
Amendes	2019/2020
* Absence non excusée à une convocation officielle d'une Commission.	100,00
* Absence à l'Assemblée Générale du District:	-
- non présent	150,00
- représenté par pouvoir	-
* Tournoi disputé sans Autorisation, non homologué.	150,00
* Pour non envoi d'un document réclamé par le District dans les délais (Rapport,...)	-
* Non retour d'une licence réclamée par la District	225,00
* Feuille d'Arbitrage en retard ou non conforme	32,00
* Licences manquante (joueurs ou dirigeants) après la date fixée par le Comité Directeur de Ligue.	20,00
* Pratiquant et dirigeant, accompagnateur et éducateur non licencié (figurant sur feuille de match)	225,00
* Amende pour inscription d'un joueur suspendu.	188,00
* Présence sur la feuille de match en tant qu'arbitre d'un licencié non apte médicalement.	200,00
	-
* Non saisie des résultats sur Internet ou saisie tardive ou erronée (article 12.4 des R.G. Ligue et Districts) ou délai de transmission tardif de la FMI (article 11 des R.G. Ligue et Districts)	20,00
* Synchronisation tardive FMI	20,00
* Club déclaré fautif de l'échec de la FMI (1er avertissement)	email d'avertissement
* Club déclaré fautif de l'échec de la FMI (2ème avertissement)	20,00
* Club déclaré fautif de l'échec de la FMI (3ème avertissement)	50,00
* Match perdu par pénalité pour infraction au statut de l'arbitrage	68,00
* Suspension à temps d'un dirigeant	127,00
RAPPEL: Article 29 des Règlements des Championnats du District, les amendes infligées sont payables dans les trente jours de la notification qui est faite au club intéressé. Passé ce délai, les amendes sont majorées de 10%. Deux mois après la première notification, le club est automatiquement suspendu si le nécessaire n'a pas été fait.	-
Indemnités d'Arbitrage	2019/2020
* Arbitre	30,00
* Arbitre Assistant	24,00
Frais de stage	2019/2020
* Absence à convocation d'une formation (par club)	44,00